



La Tribune: publié le mercredi 15 mai 2013

Patrimoine : l'Architecte des bâtiments de France en fait-il trop ?



URBANISME Alors que le conseil municipal de Tours s'apprête à entériner l'extension du secteur sauvegardé, le rôle de l'Architecte des Bâtiments de France est parfois contesté. Dans un département où les secteurs protégés sont légion, les situations varient. Si à Tours, les services de l'urbanisme travaillent au quotidien ou presque avec l'ABF, à Loches, le maire vient de déposer un recours contre un de ses avis. A Chinon, la ville a trouvé un "modus vivendi" alors qu'à Azay-le-Rideau, c'est carrément l'entente cordiale !

«Nous délivrons 6 000 avis par an et seulement quelques-uns font l'objet d'un recours, explique Sibylle Madelain-Beau, Architecte en chef des Bâtiments de France qui dirige le SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) à Tours, soit neuf personnes dont trois ABF. Et le département d'Indre-et-Loire est proportionnellement l'un de ceux où il y a le moins de refus». Même si ce sont ces quelques accrocs qui alimentent la polémique et pas les quelque «5950 dossiers qui ne posent aucun problème». Ce que

comprend Sibylle Madelain-Beau qui ne s'en laisse pas compter. *«C'est facile de mettre en cause l'ABF, j'ai le dos large, les critiques font partie du jeu, mais l'urbanisme est un domaine très complexe qui ne peut être réduit à quelques polémiques. Il faut que les gens sachent que nous oeuvrons pour l'intérêt général, que nous sommes là pour faire appliquer les différents textes de lois et les trois codes de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement. Les avis délivrés par le SDAP ne sont donc pas ceux de madame Madelain-Beau, dont tout le monde se fiche, mais des décisions appliquant ces textes».*

Des textes qui font souvent râler les élus et les riverains dans les périmètres des différents secteurs protégés des villes de Touraine, qu'ils soient sauvegardés ou périmètres classés dans un rayon de 500 m autour des monuments historiques qui sont légion dans le département.

A Tours, pour ne prendre que quelques exemples récents liés au futur tramway : les pavés clairs de la rue Nationale, c'est elle. Tout comme l'alimentation par le sol dans le secteur sauvegardé. Sibylle Madelain-Beau le revendique : *«J'ai même demandé que les rails soient enterrées alors que le projet initial prévoyait qu'elles soient posées sur la chaussée, ce n'est pas plus esthétique comme ça ?»* Les stations de tramway de couleur noire en centre-ville plutôt que rouge comme sur le reste de la ligne, c'est encore elle... *«Je n'ai rien contre le fait que le rouge soit utilisé par ailleurs mais j'ai considéré que dans le centre historique, ce qui prime, c'est l'architecture et que le mobilier doit s'effacer, d'où une certaine neutralité des couleurs»*, justifie-telle.

Le prochain dossier sur lequel elle est appelée à se prononcer concerne les deux œuvres de l'artiste Daniel Buren, les «Attrape-Soleil», qui doivent être implantés place Choiseul. Dès que l'équipe de design du tram conduite par Régine Charvet-Pello lui aura transmis les pièces qu'elle a réclamées. *«L'avis de l'ABF ne portera pas sur les œuvres elles-mêmes, ce n'est pas mon rôle, annonce-telle. Nous étudierons la façon dont elles s'insèrent dans le lieu par rapport aux cinq octrois classés situés autour de la place. La taille, l'orientation, la position de ces attrape-soleil seront donc les critères privilégiés».*

Alors, cette *«petite fonctionnaire»*, comme elle se qualifie elle-même, aurait-elle un pouvoir démesuré ? *«Ce n'est pas comme cela qu'il faut voir les choses, explique Alain Devineau, adjoint au maire en charge des questions d'urbanisme, qui "compose" avec Sibylle Madelain-Beau depuis 2008 à Tours, et avec qui il vient de boucler le dossier de l'extension du périmètre sauvegardé de la ville qui sera votée au prochain conseil municipal du 21 mai. Ça se passe remarquablement bien avec l'ABF. Pourquoi ? Parce qu'il faut du dialogue et énormément d'échanges pour faire avancer les dossiers, si l'un ou l'autre veut imposer sa vision, c'est le blocage. Chacun a son tempérament, j'ai le mien, Mme Madelain-Beau a le sien, mais nous avons un souci commun : la qualité du projet et du cadre de vie des Tourangeaux. Il ne s'agit absolument pas de mettre la ville sous cloche mais au contraire de l'embellir et de la moderniser en la rendant encore plus attractive et dynamique. Là-dessus, nous travaillons dans le même sens».*

Ce n'est pas l'avis du maire de Loches, Jean-Jacques Descamps, qui vient de

faire un recours auprès du préfet de Région, pour contester l'avis favorable donné par l'ABF au projet d'hôtel dans l'ancien palais de justice de la ville, propriété du Conseil général (voir aussi page 6). *«Comme par hasard, elle s'est montrée particulièrement tatillonne dans ses recommandations sur le projet d'hôtel présenté sur le site de l'école Alfred de Vigny, propriété de la ville, et a validé sans réserve l'autre projet, qui prévoit notamment des extensions très contemporaines au bâtiment du 19e, et cela sans concertation avec la mairie qui, je le rappelle, est tout de même le signataire du permis au final. C'est pour cela que j'ai pris l'initiative de faire ce recours parce qu'il y a deux poids deux mesures».* Jean-Jacques Descamps qui, au passage évoque une forme d'*«abus de pouvoir»* de l'ABF, y voit presque une manœuvre politique de la part du Conseil général PS qui pousse son projet d'hôtel face à celui initié par sa municipalité UMP, même si les deux projets sont portés par des promoteurs privés. *«On nous a présenté deux projets, nous avons simplement émis des avis sur les deux en fonction des critères architecturaux, se défend Sibylle Madelain-Beau. Je ne fais pas de politique et ce n'est pas à moi de dire lequel des deux projets est le meilleur ou le plus viable, je ne rentre pas dans ce genre de considérations».*

A Chinon, autre cité dotée d'un secteur sauvegardé important, l'ABF est incontournable. *«Je comprends que ces contraintes soient parfois mal vécues par les habitants, explique le maire Jean-Pierre Duvergne, mais ça permet quand même aux particuliers comme à la collectivité de ne pas faire n'importe quoi».* Enfin, presque. *«J'avais suivi l'avis de refus d'un permis de construire de l'ABF alors que je n'étais pas convaincu pour cette décision. La personne a fait un recours et elle a obtenu gain de cause, c'est donc le maire, moi, qui a été condamné par le tribunal administratif, pas l'ABE qui avait pourtant justifié le refus. Mais aux yeux de la justice, le responsable, c'est moi»*, sourit-il Jean-Pierre Duvergne qui l'a quand même *«eue mauvaise pendant un certain temps»*. La ville de Chinon offre depuis aux habitants des consultations auprès d'un architecte-conseil afin qu'il règle les problèmes en amont avant que le dossier ne soit soumis à l'ABF. Une bonne façon de prévenir les refus puis les recours. Chat échaudé...

A Azay-le-Rideau, où il n'y a pas de secteur sauvegardé mais quatre périmètres classés au titre des monuments historiques, parmi lesquels le château, le maire, Michel Verdier, a encore une autre approche. *«Je comprends que certains de mes collègues râlent, moi je me félicite d'utiliser les services du STAP car ils ont aussi une mission de conseils, je trouve cela très constructif».* Au point de solliciter l'avis de l'ABF, même pour des projets situés hors des secteurs classés ! Comme c'est le cas pour le futur EPAHD prévu dans le quartier de la gare. Pour Michel Verdier, l'ABF n'est pas obtuse, loin s'en faut. *«Nous avons eu le cas d'un commerce avec terrasse situé à 100 m du château, donc vraiment au coeur du périmètre classé qui voulait faire des travaux et auquel l'ABF recommandait des solutions très esthétiques, mais coûteuses, explique-t-il. Eh bien, le commerçant a démontré que ce qui était demandé était trop lourd financièrement, l'ABF l'a admis et des solutions de compromis ont été trouvées».* Comme quoi, quand on veut (dialoguer), on peut (trouver une solution). Même avec l'ABF...